



Commission des libérations
conditionnelles du Canada

Parole Board
of Canada

200 boul. René-Lévesque ouest,
Complexe Guy-Favreau
10^e étage, tour ouest, suite 1001
Montréal, Qc, H2Z 1X4

Montréal, le 15 avril 2020

M^e Rita Magloé Francis
Association des Avocats et Avocatess en Droit Carcéral du Québec (AAADCQ)
rmf@bureauavocats.com

Sujet : Correspondance du 6 avril 2020

M^e Francis,

Cette lettre fait suite à votre correspondance du 6 avril 2020 au nom de l'Association des Avocats et Avocatess en Droit Carcéral du Québec (AAADCQ).

Dans votre correspondance, vous faites référence à des nouvelles directives en lien avec le Covid-19 et vous citez aussi un article du Journal de Montréal daté du 3 avril 2020 à ce même sujet.

La Commission des libérations conditionnelle du Canada (CLCC) a développé une page web externe afin de communiquer les mesures prises en lien avec la situation actuelle. Cela comprend toutes les mesures prises afin de faciliter le processus décisionnel. Les informations seront mises à jour sur une base régulière. Nous vous invitons donc à consulter le site web suivant :

<https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles/services/coronavirus-covid-19.html>

Je vous prie d'agréer, M^e Francis, mes salutations distinguées.

Martin J. van Ginhoven
Directeur général régional – Québec
Commissions des libérations conditionnelles du Canada

c.c. : Dossier administratif